



Achat caravanne / vice caché ou arnarque ?

Par **JennyR**, le **15/02/2015** à **17:49**

Voilà nous venons de faire l'achat d'une caravane.

Déjà l'achat c'est effectué bizarrement et la personne ne nous à pas laissé le temps d'examiner la caravane (car il faisait nuit et c'est le vendeur qui me l'a transporté)

Je signale qu'à ce jour la somme de la caravane a été versée mais l'acte de vente toujours pas signé

Les premiers jours en examinant bien la caravane on se rend compte qu'elle n'est pas homologué et n'est jamais passé a DREAL.

Et aujourd'hui en enlevant le frigo et quelques meubles ont se retrouve avec des isolations/parois complètement imbibé d'eau, et de même pour le parquet on a enlevé quelque latte et la on voit le sol par endroit et le plancher est complètement imbibé.

Pourrais-je avoir des recours? Je demande pas un remboursement totale étant donné qu'on a démonté la cuisine et tout mais possible d'avoir une indemnité ou autre recours?